

## Activités de la Banque

Au cours de l'exercice écoulé, la Banque a continué de jouer son rôle traditionnel de promoteur de la coopération monétaire internationale. Elle a organisé et préparé de multiples réunions entre banques centrales et au sein de la communauté financière internationale sur des questions essentielles touchant la politique monétaire et la stabilité financière. Si la plupart de ces rencontres ont eu lieu à Bâle, de plus en plus de réunions se sont tenues à l'extérieur, notamment au Bureau de représentation de la BRI pour l'Asie et le Pacifique, récemment établi.

La Banque a également continué d'agir en qualité de contrepartie des banques centrales dans leurs opérations financières et en tant qu'agent et mandataire pour diverses transactions. Durant l'exercice, elle a commencé à offrir des services de gestion d'actifs et un Medium-Term Instrument donnant aux banques centrales une possibilité de placement liquide à plus longue échéance. Dans le cadre du programme international d'aide au Brésil, elle a aussi coordonné la facilité de crédit en faveur du Banco Central do Brasil.

Ce chapitre passe en revue les principales activités de la Banque au cours de l'exercice écoulé. Les rapports mentionnés ci-après ainsi que les documents de travail et autres publications économiques sont disponibles sur le site Internet de la BRI ([www.bis.org](http://www.bis.org)) ou, sur demande, en version papier.

### 1. Coopération monétaire et financière internationale

La principale contribution de la Banque à la promotion de la coopération monétaire et financière internationale a consisté à organiser et à préparer les réunions régulières entre hauts responsables des banques centrales et autres autorités sur les aspects essentiels de la politique financière. Ces rencontres, qui bénéficient toutes de l'appoint de secrétariats à la BRI, se répartissent en quatre catégories: consultations régulières entre gouverneurs et hauts responsables de banques centrales sur des sujets conjoncturels et monétaires ou concernant la stabilité financière; comités permanents d'experts élaborant des normes ou préconisant les meilleures pratiques aptes à favoriser la stabilité financière; coopération élargie entre autorités nationales et institutions internationales sur des questions liées essentiellement à la stabilité financière; réunions consacrées à des aspects techniques de l'activité de banque centrale.

#### *Consultations régulières sur des questions monétaires et financières*

Les consultations entre gouverneurs à la BRI ont lieu essentiellement sous l'égide de trois forums: les traditionnelles réunions des gouverneurs des pays du G 10; des assemblées plus larges entre gouverneurs de toutes les banques centrales

actionnaires de la BRI (auxquelles sont parfois invités des représentants d'importantes banques centrales non actionnaires); un nouveau groupe constitué d'un petit nombre de gouverneurs des principaux pays industriels et marchés émergents. Les réunions régulières des gouverneurs des pays du G10 sont l'occasion d'échanges sur la conjoncture économique et financière. Trois thèmes principaux ont dominé pendant l'exercice: maîtrise des risques auxquels les crises en Asie et ailleurs soumettent l'économie mondiale; instauration de l'euro; défi posé par la conduite de la politique sur des marchés des capitaux instables présentant des signes de surévaluation des actifs.

Les questions de politique monétaire et financière susceptibles de conserver un intérêt à moyen terme constituent les principaux sujets de discussion des assemblées périodiques des gouverneurs de toutes les banques centrales actionnaires de la BRI. Durant l'exercice, les grands thèmes évoqués ont été les suivants: implications de l'UEM sous l'angle monétaire et financier et au niveau des marchés des changes; participation des banques centrales à la surveillance et au contrôle des institutions financières; rôle des agences de notation dans le fonctionnement des marchés des capitaux; conception et application des filets de sécurité financiers. Les gouverneurs ont également analysé la conduite de la politique monétaire sous divers régimes de change ainsi que les défis auxquels sont confrontées les banques centrales d'Asie et d'Amérique latine à la suite des crises récentes. Enfin, ces réunions ont apporté une contribution de haut niveau au *Code de bonnes pratiques en matière de transparence pour la politique financière et monétaire*, qu'élabore le FMI en consultation avec la BRI, ses banques centrales membres et les représentants des comités permanents sur les questions de stabilité financière.

Depuis le début de 1999, la Banque abrite aussi régulièrement les réunions des gouverneurs des banques centrales des principaux pays industriels et marchés émergents. Les répercussions mondiales de la crise financière qui touche les économies émergentes depuis environ deux ans montrent le besoin d'une consultation élargie sur les risques qu'elles présentent pour la stabilité. Ces réunions ont porté notamment sur des questions telles que l'ajustement des comptes courants et des cours de change à la suite de la crise financière asiatique; le rythme de la restructuration bancaire sur les marchés émergents; les risques et défis liés à la hausse des prix des actifs en présence de pressions déflationnistes sur les marchés des produits. Fidèle à son orientation mondiale, la Banque a organisé, en outre, plusieurs rencontres régionales entre hauts responsables de banques centrales. Ainsi, le Groupe de travail sur la politique monétaire en Amérique latine s'est réuni au Banco Central do Brasil en novembre 1998 et celui sur la politique monétaire en Asie au Bureau de représentation de la BRI pour l'Asie et le Pacifique, à Hong-Kong (RASS), en mars 1999. La réunion annuelle des sous-gouverneurs des banques centrales des grandes économies émergentes, consacrée aux questions de politique monétaire et qui s'est tenue à Bâle en décembre 1998, a analysé les techniques de restructuration bancaire.

De surcroît, la Banque a continué d'organiser des consultations régulières entre hauts responsables de banques centrales sur divers sujets. Ainsi, le Comité sur l'or et les changes, qui suit l'évolution des marchés des changes, s'est

plus particulièrement intéressé à l'instauration de l'euro et au fonctionnement ordonné des marchés en période de tensions comme celles qui ont caractérisé l'exercice.

### *Réunions des comités permanents sur les questions de stabilité financière*

La Banque a continué d'assurer le secrétariat de différents comités permanents œuvrant à la promotion de la stabilité financière. Deux d'entre eux, le Comité de Bâle sur le contrôle bancaire et le Comité sur le système financier mondial – anciennement Comité permanent des euromonnaies – examinent respectivement les questions liées à un fonctionnement sûr du secteur bancaire et des marchés participant au système financier international. Le troisième, le Comité sur les systèmes de paiement et de règlement, s'intéresse à l'infrastructure reliant les institutions et permettant un fonctionnement ordonné des marchés. Couvrant des aspects importants des trois grands piliers du système financier international – opérateurs institutionnels, marchés et infrastructure –, ces comités assurent un suivi exhaustif et homogène des évolutions en cours. Tous trois, ainsi que la BRI, sont représentés au Forum sur la stabilité financière, créé récemment à l'initiative des ministres et gouverneurs des pays du G7.

#### *Comité de Bâle sur le contrôle bancaire*

Le Comité de Bâle sur le contrôle bancaire a réalisé des avancées notables dans plusieurs domaines essentiels à l'amélioration de la stabilité financière. Il s'est principalement consacré, durant l'exercice, à l'accord de Bâle sur les fonds propres. Après l'avoir révisé en profondeur, il s'apprête à finaliser un document, qui sera soumis à consultation, où il précise comment l'accord devrait être amendé afin de prendre en compte l'évolution des marchés des capitaux pendant les onze années qui ont suivi sa publication. Les objectifs de la révision sont les suivants: a) accroître encore la sûreté et la solidité du système financier; b) renforcer l'égalité des conditions de concurrence; c) élaborer une approche plus exhaustive du traitement des risques; d) continuer de s'adresser prioritairement aux grandes banques internationales, même si les principes de base de l'accord révisé doivent être applicables à tous les établissements, quel que soit leur degré de complexité et de sophistication. L'accord révisé veillera à compléter les indispensables exigences minimales de fonds propres par deux aspects importants: la discipline de marché et le processus de surveillance prudentielle.

Conscient qu'une refonte complète de l'accord prendra sans doute plusieurs années, le Comité entend développer deux approches parallèles des exigences quantitatives de fonds propres: une méthode standardisée révisée, visant à combler les lacunes de l'accord actuel sur des points essentiels, et une méthode nouvelle reposant sur les systèmes d'évaluation mis au point par les banques, qui pourrait être pratiquée par les établissements disposant de mécanismes sophistiqués d'évaluation du risque de crédit. Le Comité poursuivra également ses travaux sur la possibilité d'une utilisation ultérieure des modèles de risque de crédit à des fins réglementaires.

Les deux derniers Rapports annuels de la BRI expliquaient comment le Comité avait étendu le cadre de ses activités au-delà des pays du G10. En étroite

collaboration avec les autorités prudentielles de pays hors G10, le FMI et la Banque mondiale, il a continué d'œuvrer au renforcement des systèmes financiers des économies émergentes, essentiellement par la promotion des *Principes fondamentaux pour un contrôle bancaire efficace*, dont la rédaction a été parachevée en septembre 1997. Une enquête sur l'état d'avancement de leur mise en pratique, conduite dans le cadre des travaux préparatoires à la Conférence internationale des autorités de contrôle bancaire de 1998 (voir ci-après), a identifié plusieurs points à améliorer. Ceux-ci sont traités par le Groupe de liaison sur les Principes fondamentaux, composé d'une vingtaine de membres des pays du G10 et d'économies émergentes ainsi que de représentants du FMI et de la Banque mondiale. Afin d'appuyer les efforts en faveur de ces principes, le Groupe de liaison élabore actuellement un complément méthodologique destiné à fixer des critères détaillés pour en évaluer l'application dans les divers pays.

Durant l'exercice, le Comité a publié de nombreux documents de politique générale couvrant une large gamme de sujets: transparence bancaire (septembre 1998); systèmes de contrôle interne des banques (septembre 1998); comptabilisation des prêts (octobre 1998); gestion du risque opérationnel (octobre 1998); communication financière relative aux activités de négoce et sur dérivés (novembre 1998); programmes de secours pour l'an 2000 (janvier 1999); interactions des banques avec les institutions à fort effet de levier (janvier 1999); surveillance des conglomerats financiers (février 1999); modélisation du risque de crédit (avril 1999). La plupart de ces documents contiennent des recommandations de saines pratiques à l'usage des banques et de leurs autorités de contrôle. Le Comité a publié, en janvier 1999, une version anglaise actualisée de son très complet *Compendium* de textes relatifs aux pratiques et méthodes de surveillance bancaire.

Le Comité a continué de développer ses relations avec les autorités prudentielles du monde entier et de favoriser leur coopération. Il a ainsi parrainé la 10<sup>e</sup> Conférence internationale des autorités de contrôle bancaire, qui s'est tenue à Sydney en octobre dernier, à l'invitation de la Reserve Bank of Australia et de l'Australian Prudential Regulation Authority. Les deux grands thèmes de discussion ont été la mise en œuvre des *Principes fondamentaux pour un contrôle bancaire efficace* et le risque opérationnel. Un débat a également eu lieu sur les questions liées à l'an 2000. La Conférence de Sydney a réuni environ deux cent cinquante représentants de cent vingt pays. Le Comité poursuit, par ailleurs, son étroite collaboration avec les groupes régionaux d'autorités de contrôle bancaire du monde entier.

#### *Comité sur le système financier mondial*

Depuis le printemps 1998, les travaux du Comité suivent deux axes parallèles: surveillance et analyse de l'évolution des marchés internationaux des capitaux; examen de questions structurelles susceptibles d'affecter la stabilité financière et des réactions possibles des autorités.

Au lendemain de la crise asiatique, le Comité a suivi de près l'évolution de la situation et analysé les leçons à en tirer dans les domaines suivants: a) améliorations potentielles en matière de transparence; b) comportement des

flux de capitaux internationaux; c) efficacité des opérations de soutien internationales; d) gestion de l'exposition au risque-pays par les banques à dimension mondiale. Ces travaux ont constitué le point de départ de deux rapports, l'un aux gouverneurs des pays du G 10 (en mai 1998) et l'autre (achevé en octobre) sur la prise en compte de l'information dans les décisions de prêt des banques en faveur d'économies émergentes. En outre, le Comité a approfondi son examen régulier de l'évolution du système financier mondial et des différents pays, afin d'identifier d'éventuelles faiblesses.

Dans le cadre de ses efforts à long terme en faveur de la stabilité financière, le Comité, conjointement avec les autres groupes se réunissant à Bâle, a soumis aux gouverneurs des pays du G 10, en juillet 1998, ses conclusions sur l'opportunité et la faisabilité de normes internationales dans certains domaines. Le Comité s'est plus particulièrement attaché à deux d'entre eux durant l'exercice: la promotion de marchés profonds et liquides; le renforcement de la transparence.

Sur le premier sujet, le Comité a rédigé trois rapports. L'un, préparé par un groupe de travail conjoint avec le Comité sur les systèmes de paiement et de règlement, passe en revue les procédures de règlement et les pratiques de gestion des risques pour les dérivés de gré à gré et décrit de nouvelles mesures propres à atténuer les risques (septembre 1998). Le deuxième examine la structure et le fonctionnement des marchés des pensions de plusieurs pays industriels et de la zone euro, analyse leurs éventuelles implications systémiques et expose les conditions préalables à un développement harmonieux de ces marchés (mars 1999). La troisième étude s'intéresse aux déterminants de la liquidité des marchés dans une perspective à la fois théorique et empirique, recense les caractéristiques des marchés des titres d'État bien établis et en tire une série de conclusions préliminaires sur les éléments indispensables à la liquidité des marchés (avril 1999).

Les travaux achevés ou en cours dans le domaine de la transparence recouvrent trois thèmes principaux: suivi des améliorations apportées aux statistiques internationales de la BRI sur les activités bancaires et les instruments dérivés; élargissement de la diffusion des informations sur les positions en réserves officielles; plus généralement, renforcement de la transparence dans les activités financières des opérateurs.

Depuis la crise asiatique, le Comité, en étroite collaboration avec les experts statisticiens de la BRI et des banques centrales membres, a pris diverses initiatives pour améliorer la qualité et la couverture des statistiques bancaires internationales consolidées de la BRI et en accélérer la publication. En mars 1999, la BRI, le FMI, la Banque mondiale et l'OCDE ont diffusé conjointement, pour la première fois, des chiffres sur l'endettement extérieur des pays, calculés à partir des déclarations des créanciers. En décembre 1998 a été publiée la première série semestrielle de statistiques régulières sur les marchés dérivés, annoncée en 1996 dans un rapport du Comité.

Pour combler les lacunes des informations sur les activités de bilan et de hors-bilan des banques centrales et organes du secteur public, le Comité a publié, en octobre 1998, un modèle pour la communication de données exhaustives sur les réserves de change officielles et les éventuelles ponctions sur ces réserves. Après quelques mises au point, et en concertation avec le FMI, ce

modèle a été intégré, en mars 1999, à la Norme spéciale de diffusion des données du FMI.

Trois groupes de travail, dont deux comprenant des représentants des économies émergentes, recherchent d'autres moyens de renforcer la transparence des activités des opérateurs sur les marchés des capitaux. Le premier étudie les pratiques de communication des institutions financières, à partir d'un rapport publié par le Comité en 1994. Le deuxième s'attache à définir la nature des données agrégées qui contribueraient à améliorer le fonctionnement des marchés. Ces travaux complètent les actions entreprises par le Comité de Bâle sur le contrôle bancaire dans des domaines connexes, notamment son récent rapport sur les interactions des banques avec les institutions à fort effet de levier. Le troisième groupe examine les méthodologies de simulation de crise utilisées par les grandes banques internationales.

En février 1999, les gouverneurs des pays du G 10 ont rebaptisé le Comité et actualisé son mandat pour l'adapter à l'évolution de sa mission au cours des dernières années. Le nouveau mandat souligne le rôle qu'il aura à jouer dans le suivi des développements sur les marchés financiers mondiaux et les économies nationales, met l'accent sur la promotion de la stabilité de ces marchés et invite à procéder à un examen en profondeur du lien entre stabilité monétaire et financière.

#### *Comité sur les systèmes de paiement et de règlement*

Le Comité sur les systèmes de paiement et de règlement (CSPR) a poursuivi son action visant à promouvoir des systèmes de paiement et de règlement solides et, partant, à renforcer l'infrastructure des marchés des capitaux et réduire le risque systémique. Il a intensifié sa coopération avec d'autres groupes internationaux et associé à ses travaux un nombre croissant de banques centrales hors G 10.

Après la publication de son rapport sur le risque de règlement de change, en juillet 1998, le Comité a continué de suivre et d'encourager les efforts du secteur privé en ce sens. Le CSPR entretient un dialogue permanent avec divers groupements professionnels du secteur privé concernés par l'élaboration et l'amélioration des dispositifs de réduction de ce risque. Il travaille aussi en étroite collaboration avec le Comité de Bâle sur le contrôle bancaire pour la mise au point de lignes directrices dans ce domaine à l'adresse des autorités de contrôle.

En coopération avec l'Organisation internationale des commissions de valeurs (OICV), le CSPR continue de promouvoir la transparence dans les dispositifs de règlement sur titres, par la mise en œuvre d'un cadre d'information spécifique défini dans un document publié en février 1997 (*Disclosure Framework for Securities Settlement Systems*). Nombre de ces systèmes ont fourni, dans le monde entier, des informations sur leur structure de propriété, leurs activités de garde, de compensation et de règlement ainsi que sur leurs procédures de gestion des risques.

Un groupe de travail conjoint OICV/CSPR sur les prêts de titres s'emploie à parachever un rapport analysant les implications des opérations de ce type ou de nature semblable pour les autorités de contrôle des entreprises d'investissement et les banques centrales ainsi que, plus particulièrement, leur incidence sur les mécanismes de compensation et de règlement sur titres. Le groupe est constitué de représentants de banques centrales et d'autorités de

contrôle des entreprises d'investissement de pays du G10 et de marchés émergents. Le rapport devrait porter sur les questions suivantes: méthodes pratiquées par les opérateurs; incidence de l'environnement économique, juridique et réglementaire; risques pouvant apparaître en cours de règlement.

Le groupe de travail sur les systèmes de paiement de faible montant analyse actuellement les tendances dans l'utilisation des instruments de paiement et dans les dispositifs correspondants de compensation et de règlement. Une meilleure connaissance de cette activité devrait permettre aux banques centrales d'évaluer correctement les enjeux liés aux innovations. Dans le domaine de la monnaie électronique, le Comité, par l'intermédiaire de son secrétariat à la BRI, reste attentif à l'évolution mondiale des produits à carte et de réseau.

Le Comité a continué de renforcer la coopération avec les banques centrales de pays hors G10. Diverses banques centrales ou groupes régionaux de banques centrales préparent, avec l'appui du secrétariat du Comité, des documents décrivant les systèmes de paiement de leur pays ou région. Le Comité a également apporté sa contribution à un nombre croissant d'ateliers et de séminaires sur ces questions, organisés par la BRI en collaboration avec les groupes régionaux de banques centrales.

La coopération avec les autres organisations a pris plusieurs formes. Le CSPR est l'un des quatre membres à égalité du Conseil conjoint en 2000, qui a pour objectif de réduire les risques résultant du changement de millénaire (voir ci-après). La coopération avec les banques centrales de pays hors G10 et autres organisations internationales se manifeste surtout dans les efforts poursuivis pour définir des principes fondamentaux (*Core Principles*) pour la conception et l'exploitation des systèmes de paiement. Ces principes sont mis au point par un groupe de travail réunissant en nombre égal des banques centrales du G10 et hors G10 ainsi que la Banque centrale européenne (BCE), le FMI et la Banque mondiale. Ils aideront les banques centrales, les gestionnaires des systèmes et les organisations internationales à améliorer la sécurité et l'efficacité des systèmes de paiement et, partant, à renforcer l'infrastructure des marchés mondiaux des capitaux.

## *Coopération internationale élargie*

### *Contributions de la BRI aux travaux du Groupe des Dix*

Comme par le passé, la BRI a participé aux travaux des ministres des Finances et gouverneurs des banques centrales des pays du G10, de leurs suppléants et des groupes de travail constitués sous leur égide. Cette action a essentiellement porté, durant la période sous revue, sur l'amélioration de la prévention et de la gestion des crises. Les ministres et gouverneurs ont souligné l'importance d'un engagement rapide et profond du secteur privé dans la résolution des crises financières internationales. L'en dispenser n'est ni souhaitable ni réalisable, en raison de l'augmentation des flux de capitaux privés vers les marchés émergents, ces dix dernières années, de la part croissante des prêts titrisés dans la composition des portefeuilles et de l'aléa moral découlant des financements officiels. Plusieurs méthodes sont actuellement à l'étude pour associer le secteur

privé à la résolution des crises: amélioration des relations entre créanciers et débiteurs; recours accru à des lignes de crédit conditionnelles; incorporation de clauses de procédure collective dans les contrats obligataires.

#### *Contributions de la BRI à la refonte de l'architecture financière internationale*

La BRI, en collaboration avec d'autres institutions et organisations financières internationales, apporte sa contribution active aux travaux sur la refonte de l'architecture financière internationale. Durant la période sous revue, une part importante de ces efforts a été consacrée à la rédaction de trois rapports par des groupes de travail composés de représentants des banques centrales et ministères des Finances des pays industriels et économies émergentes.

Le Groupe de travail sur la transparence et la responsabilité a étudié comment la transparence et la responsabilité pouvaient contribuer à l'amélioration des résultats économiques et analysé la nature des informations nécessaires à cet effet. Le Groupe de travail sur le renforcement des systèmes financiers a cherché à établir un consensus sur les principes et politiques favorisant la stabilité et l'efficacité du système financier; il a exploré plusieurs voies pour renforcer la coopération et la coordination entre organismes nationaux et internationaux concernés par la stabilité financière. Le Groupe de travail sur les crises financières internationales a dégagé des principes et examiné les actions qui permettraient de prévenir les crises financières internationales et d'en faciliter à l'avenir la résolution concertée et ordonnée. Les recommandations des groupes de travail ont été entérinées par les ministres des Finances et gouverneurs des banques centrales de vingt-six pays, lors de l'Assemblée annuelle du FMI et de la Banque mondiale en 1998.

Depuis la publication de ces rapports, le dialogue sur le renforcement de l'architecture financière mondiale s'est poursuivi. À l'instigation du G7, de hauts responsables de trente-trois pays se sont rencontrés à Bonn et Washington pour discuter de sujets tels que la préservation de régimes de change soutenables, les propositions de renforcement du FMI et de la Banque mondiale et les politiques de réduction de l'incidence sociale des crises. En outre, un Forum sur la stabilité financière a été institué pour améliorer la coopération internationale au niveau des mesures visant à renforcer les systèmes financiers. Le Forum évaluera les problèmes et faiblesses affectant le système financier mondial, puis définira les actions correctrices nécessaires, dont il assurera le suivi. La BRI et d'autres institutions et organisations financières internationales participent à ses réunions et en fournissent conjointement le secrétariat.

#### *Association internationale des contrôleurs d'assurance*

La BRI abrite le secrétariat de l'Association internationale des contrôleurs d'assurance (AICA) depuis sa création, en janvier 1998. À l'instar du Comité de Bâle sur le contrôle bancaire dans son domaine, l'AICA a pour objectif de contribuer à la stabilité financière mondiale en améliorant le contrôle du secteur des assurances grâce à des normes pratiques, une assistance mutuelle et des échanges d'informations entre ses membres sur leurs expériences respectives.

En 1998, l'AICA a complété ses documents de base (*IAIS Core Principles, Insurance Concordat, Guidance on Insurance Regulation and Supervision for Emerging*



*Market Economies* et contrat-type *Memorandum of Understanding*) par des normes internationales sur l'agrément des compagnies d'assurances, les inspections sur place et le recours aux instruments dérivés. En février 1999, l'AICA a aussi diffusé des documents de politique générale sur les plans de secours pour l'an 2000 et le contrôle des conglomérats financiers, en collaboration avec d'autres organismes internationaux de réglementation. L'AICA élabore actuellement des principes et normes dans les domaines suivants: solvabilité, placements, comptabilité, commerce électronique et code de conduite pour les opérations de marché (assurance et réassurance). Elle travaille également à l'extension de l'*Insurance Concordat*, de façon à couvrir non seulement les compagnies de dimension internationale mais aussi les services transfrontières.

L'AICA a mis au point plusieurs programmes de formation et fourni, à cet effet, des documents aux contrôleurs d'assurance, afin d'aider ses membres à appliquer ses principes et normes prudentiels. Au cours de l'exercice, elle a organisé des séminaires régionaux en Pologne (mars 1998), en Afrique du Sud (juillet 1998) et à Singapour (février 1999).

L'AICA participe activement aux travaux du Forum sur la stabilité financière, afin de promouvoir la coordination avec les autres organes financiers internationaux et les institutions nationales de réglementation financière.

#### *Conseil conjoint an 2000*

Les risques potentiels inhérents au changement de siècle pour les systèmes informatiques constituent un sujet de préoccupation majeur pour les décideurs du monde entier. Depuis son instauration en avril 1998, le Conseil conjoint an 2000, en collaboration avec les instances qui le parrainent (Comité de Bâle, CSPR, AICA et OICV), a pris une série d'initiatives pour inciter les autorités des marchés financiers à faire face à ce problème. L'un des principaux objectifs du Conseil est de développer la coordination au sein de la communauté mondiale des autorités de réglementation ainsi qu'entre les secteurs public et privé sur des questions importantes liées au nouveau millénaire. Ces activités bénéficient du soutien d'un secrétariat assuré par la BRI.

Le Conseil se réunit régulièrement pour discuter et mettre au point des orientations de politique générale dans plusieurs domaines. Il rencontre aussi périodiquement son Comité consultatif externe, qui rassemble de nombreux organismes internationaux représentatifs des secteurs public et privé, pour s'informer des évolutions en cours et des nouveaux problèmes. Avec la collaboration et le soutien de ses institutions membres, il a organisé, fin 1998 et début 1999, une série de consultations régionales en Asie, en Europe, dans les Amériques ainsi qu'au Moyen-Orient et en Afrique, qui ont rassemblé environ quatre cents responsables de la réglementation originaires de cent pays. Avec le secteur privé, le Conseil a également mis sur pied une rencontre au plus haut niveau entre responsables de la réglementation et acteurs des marchés financiers internationaux, pour évaluer les progrès des programmes de mise en conformité et étudier les stratégies possibles de réduction des risques.

Les documents de politique générale publiés par le Conseil ont notamment couvert les sujets suivants: portée et incidence du problème de l'an 2000; importance des programmes de tests internes et externes; avantages d'une

meilleure communication et d'un meilleur partage de l'information; plans de secours. Le secrétariat du Conseil produit également un bulletin régulier qui passe en revue des questions particulières et décrit les initiatives prises dans les diverses régions du globe. Les publications du Conseil sont envoyées à plus de mille responsables de la réglementation dans cent soixante-dix pays.

À l'avenir, le Conseil entend continuer à servir de plateforme d'échanges d'informations entre autorités financières et à contribuer à la formulation de recommandations. On craint de plus en plus que, dans les mois précédant l'an 2000, le risque de perturbations ne contribue à l'incertitude et à la volatilité sur les marchés financiers. Le Conseil, en coopération avec les instances qui le parrainent et d'autres comités siégeant à Bâle, souhaite suivre de près cette question et étudier, le cas échéant avec des représentants du secteur privé, d'éventuelles mesures de réduction des risques, des procédures de gestion des incidents et des stratégies d'information du public.

### *Autres formes de coopération avec les banques centrales*

#### *Service de coordination banques centrales et organisations internationales*

La coopération entre la BRI, les comités qu'elle abrite et les divers groupes régionaux de banques centrales s'est intensifiée durant la période sous revue. Les groupes régionaux – en particulier, CEMLA (Centro de Estudios Monetarios Latinoamericanos), EMEAP (Executive Meeting of East Asian and Pacific Central Banks), SEACEN (South-East Asian Central Banks), SAARC (South Asian Association for Regional Cooperation), GCC (Gulf Cooperation Council) et SADC (Southern African Development Community) – ont aidé la BRI et les comités établis à Bâle à diffuser des normes et meilleures pratiques aux banques centrales de leur région. La BRI et ces comités ont tenu un nombre croissant de séminaires conjoints avec des groupes régionaux dans les domaines du contrôle bancaire, des systèmes de paiement et de règlement ainsi que de la stabilité monétaire et financière.

L'Institut multilatéral de Vienne (IMV) a poursuivi ses activités de formation dans les pays en transition. Plus de dix mille personnes, issues principalement du secteur public, ont assisté aux cours et séminaires organisés à l'IMV depuis son établissement, fin 1992. Le mandat de l'Institut a été renouvelé par les cinq organisations financières internationales qui le parrainent (BERD, BIRD, BRI, FMI et OCDE) – auxquelles s'est ajoutée, en janvier 1999, l'Organisation mondiale du commerce – pour une période de cinq ans prenant fin à la mi-2004. Les séminaires, mis sur pied par la BRI avec le concours de banques centrales et d'autres institutions, ont porté sur le contrôle bancaire, les systèmes de paiement et de règlement, la stabilité monétaire et financière, certaines questions juridiques et la gestion des réserves.

#### *Groupe d'experts sur les questions relatives à la banque de données monétaires et économiques*

Les travaux du Groupe d'experts sur les questions relatives à la banque de données monétaires et économiques sont restés axés sur les défis posés par

le changement de siècle, l'UEM et les mesures visant à élargir l'échange électronique d'informations sécurisées entre banques centrales, en vue de permettre la transmission de données ainsi que de fichiers et de mettre en place l'infrastructure nécessaire à la téléconférence avec partage de documents. Un projet pilote a été expérimenté avec succès entre un petit nombre de banques centrales; il a permis d'examiner d'importantes questions opérationnelles et techniques, à la lumière desquelles la BRI pourrait être appelée à fournir de nouveaux services d'information aux banques centrales. Un atelier spécial de coordination technique a été organisé pour approfondir divers aspects: an 2000 et changements associés pour les systèmes et formats d'échange entre participants à la banque de données BRI; problèmes de couverture statistique liés au lancement de l'euro; perspectives ouvertes par le projet pilote. Les banques centrales ont encouragé la BRI à aller de l'avant pour le lancement des services d'information électronique élargis et à fournir une plateforme de production sûre et fiable permettant d'atteindre à bref délai cet objectif.

#### *Groupe des experts informaticiens*

Les préparatifs des services informatiques des banques centrales à l'avènement de l'euro et au nouveau millénaire ont été au centre des discussions du Groupe des experts informaticiens. Après l'adaptation réussie à la monnaie unique européenne, de vastes programmes ont été mis en place pour s'assurer que les systèmes informatiques utilisés pour les paiements, règlements et autres fonctions subissent rapidement des tests internes et externes complets certifiant leur aptitude au passage à l'an 2000.

Les banques centrales ont de plus en plus recours aux technologies Internet pour diffuser d'importantes quantités d'informations à des publics variés: communications au sein de l'établissement; échanges économiques et statistiques avec universités et instituts de recherche; partage entre banques centrales et avec le grand public par le biais de sites Internet. Le Groupe a examiné les moyens de faciliter l'accès des banques centrales aux technologies Internet et les mesures à prendre vis-à-vis des risques posés par le raccordement des systèmes informatiques internes au réseau mondial, notamment en ce qui concerne la confidentialité des données et la disponibilité des systèmes. À cet égard, le Groupe s'est également intéressé aux évolutions technologiques récentes, comme les réseaux privés virtuels, les signatures électroniques et la cryptographie à clé publique.

#### *Bureau de représentation pour l'Asie et le Pacifique*

En juillet 1998, la Banque a ouvert son premier établissement situé hors de Suisse, sous la forme d'un Bureau de représentation pour l'Asie et le Pacifique, à Hong-Kong (RASS). Ce Bureau a pour but de renforcer les échanges d'informations et la coopération entre banques centrales et autorités monétaires à l'intérieur de la région ainsi qu'avec les instituts d'émission du reste du monde. Il permet également de faire participer plus étroitement les banques centrales de la région aux activités de la Banque. Dans le domaine bancaire, le Bureau sert à promouvoir les relations d'affaires de la BRI avec ces banques centrales; en outre,

il contribue aux travaux de recherche et d'analyse de la Banque sur l'évolution financière et économique dans la zone Asie-Pacifique.

Depuis son ouverture, le Bureau organise des rencontres entre responsables de banques centrales de la région et d'ailleurs. Lors d'un symposium de gestionnaires des réserves auquel participait également la BCE, les discussions ont porté sur les préparatifs et les perspectives de l'euro. En janvier, une réunion spéciale des gouverneurs a donné lieu à des échanges de vues sur la restructuration bancaire, à partir d'exemples européens et américains. Enfin, les gestionnaires des marchés des changes de la région ainsi que leurs homologues d'Europe occidentale et centrale, d'Afrique et d'Amérique du Nord ont examiné les stratégies suivies par les institutions financières à fort effet de levier sur ces marchés.

### *Institut pour la stabilité financière*

Le 68<sup>e</sup> Rapport annuel annonçait que la BRI et le Comité de Bâle sur le contrôle bancaire, conscients de la nécessité de renforcer les systèmes financiers à travers le monde, avaient décidé de créer l'Institut pour la stabilité financière (ISF). Son premier Président, John Heimann, a pris ses fonctions le 1<sup>er</sup> février 1999. L'ISF s'attachera au renforcement des institutions et systèmes financiers en commençant par le secteur bancaire, puis élargira progressivement son champ d'action aux entreprises d'investissement et compagnies d'assurances, les cloisons entre ces trois catégories d'agents devenant de plus en plus perméables. Il projette d'organiser des séminaires permettant des synergies entre responsables de la surveillance dans les économies émergentes, leurs homologues des grands pays industriels et des experts du secteur financier, afin d'assurer la mise en œuvre de meilleures structures financières grâce à l'application des *Principes fondamentaux pour un contrôle bancaire efficace*. Il travaille en étroite collaboration avec le Toronto International Leadership Centre for Financial Sector Supervision, institué sous l'égide de la Banque mondiale et du gouvernement canadien. À partir du mois de juin, des prestations conjointes seront offertes à Bâle et à Toronto: séminaires sur le renforcement des capacités de contrôle et ateliers sur des questions comme les risques de marché et la gestion des risques.

Un vaste programme de formation est prévu à l'intention de contrôleurs confirmés, dans le cadre de séminaires à Bâle et dans chaque grande zone géographique. Une coopération avec la Banque mondiale, le FMI et les banques centrales est envisagée.

## 2. Fonctions d'Agent et de Mandataire (Trustee)

Au cours de l'exercice écoulé, la Banque a continué d'agir en qualité d'Agent et de Mandataire dans le domaine des règlements financiers internationaux.

### *Agent du Système de compensation et de règlement de l'Écu privé*

À la suite de l'introduction de l'euro, le 1<sup>er</sup> janvier 1999, le Système de compensation et de règlement de l'Écu privé a été remplacé par le nouveau

système de compensation de l'euro de l'Association bancaire pour l'euro (ABE), Paris. De ce fait, la BRI a cessé d'agir en qualité d'Agent du Système de compensation et de règlement de l'Écu privé, le 31 décembre 1998, et l'accord correspondant BRI/ABE est devenu caduc à cette date.

La BRI agissait en qualité d'Agent du Système de compensation de l'Écu depuis octobre 1986. Le 56<sup>e</sup> Rapport annuel (juin 1986) contient une description de la structure et du fonctionnement du système. Le nombre des banques de compensation s'est accru régulièrement au fil des années et, durant l'été 1998, onze nouvelles banques ont obtenu de l'ABE la qualité de banque de compensation, tandis que cinq établissements se sont retirés du système. Le total des banques de compensation a ainsi été porté à soixante-deux au moment du passage au système de compensation de l'euro.

#### *Mandataire (Trustee) d'emprunts publics internationaux*

En ce qui concerne les obligations de consolidation 1990–2010 des Emprunts Dawes et Young, la Deutsche Bundesbank, en tant qu'agent payeur de toutes les obligations dématérialisées de l'ensemble des émissions relatives à ces deux emprunts, a notifié à la Banque qu'elle avait versé aux détenteurs d'obligations approximativement DM 3,5 millions à titre de remboursement du principal, à la date d'échéance du 3 octobre 1998, et DM 7,0 millions en paiements d'intérêts, aux échéances du 3 avril et du 3 octobre 1998, ainsi que des arriérés d'intérêts. Les valeurs d'encaissement et facteurs de conversion nouvellement calculés et applicables à ces dates d'échéance d'intérêts ont été publiés par la Bundesschuldenverwaltung (BSV – Administration fédérale allemande de la dette publique) dans le *Bundesanzeiger* (Journal officiel).

À l'occasion de l'introduction de l'euro, le 1<sup>er</sup> janvier 1999, la BSV a annoncé que les obligations de consolidation évoquées précédemment ne seraient pas converties en euros. Toutefois, la méthode utilisée par les autorités allemandes pour calculer les valeurs d'encaissement de ces obligations pour les paiements d'intérêts et de principal sera modifiée. Des informations détaillées figurent dans l'annonce faite par la BSV dans le *Bundesanzeiger* n° 57 du 24 mars 1999.

S'agissant de l'application de la clause de garantie de change pour l'Emprunt Young par la BSV, la Banque a réitéré ses réserves antérieures, énoncées dans le 50<sup>e</sup> Rapport annuel (juin 1980), qui s'étendent également aux obligations de consolidation 1990–2010. Par ailleurs, la Banque a attiré l'attention sur le fait que l'introduction de l'euro ne modifie en rien les réserves mentionnées. Les agents payeurs ont été invités à prendre les mesures de sauvegarde appropriées, afin de préserver les droits des détenteurs d'obligations.

Des informations détaillées sur ces émissions d'obligations et les fonctions de la Banque figurent dans le 63<sup>e</sup> Rapport annuel (juin 1993).

#### *Agent détenteur des sûretés garantissant les obligations brésiliennes*

En vertu de deux Contrats de nantissement signés le 15 avril 1994, la BRI agit en qualité d'Agent détenteur de sûretés, se chargeant de leur garde et de leur placement pour le compte des porteurs de certaines obligations à quinze ou trente ans libellées en dollars EU que le Brésil a émises dans le

cadre des accords de restructuration de sa dette extérieure conclus en novembre 1993.

*Agent détenteur des sûretés garantissant les obligations péruviennes*

En vertu de Contrats signés le 7 mars 1997, la BRI agit en qualité d'Agent détenteur de sûretés, se chargeant de leur garde et de leur placement pour le compte des porteurs de certaines obligations à vingt ou trente ans libellées en dollars EU que le Pérou a émises dans le cadre des accords de restructuration de sa dette extérieure conclus en novembre 1996.

*Agent détenteur des sûretés garantissant les obligations ivoiriennes*

En vertu de Contrats signés le 31 mars 1998, la BRI agit également en qualité d'Agent détenteur de sûretés, se chargeant de leur garde et de leur placement pour le compte des porteurs de certaines obligations à vingt ou trente ans libellées en dollars EU et en francs français que la Côte-d'Ivoire a émises dans le cadre des accords de restructuration de sa dette extérieure conclus en mai 1997.

### 3. Assistance financière aux banques centrales

Dans le cadre d'un programme de soutien financier international mis sur pied en faveur du Brésil fin 1998, la Banque a assuré la coordination d'une facilité de crédit d'un montant maximal de \$EU 13,28 milliards destinée au Banco Central do Brasil. Les fonds mis à disposition par la BRI à ce titre sont octroyés en majeure partie avec la garantie de dix-neuf banques centrales participantes. Une facilité parallèle pouvant atteindre \$EU 1,25 milliard a également été accordée par les autorités monétaires japonaises. Des tirages sur ces deux arrangements ont été effectués en liaison avec des acquisitions brésiliennes dans le cadre d'une facilité de réserve supplémentaire du FMI.

Un premier tirage de \$EU 4,15 milliards a été effectué, le 18 décembre 1998, sur la facilité BRI. Un second tirage de \$EU 4,5 milliards est intervenu le 9 avril 1999. Des montants proportionnels ont été mis à disposition dans chaque cas au titre de la facilité japonaise.

Dans le cadre de son activité professionnelle normale, la BRI a également octroyé diverses avances à court terme garanties et non garanties à des banques centrales au cours de l'année.

### 4. Opérations du Département bancaire

Au 31 mars 1999, le bilan s'établissait à 66 237 millions de francs or, en augmentation de 6,1% (3 787 millions de francs or) par rapport au montant de 62 450 millions enregistré un an auparavant. Les variations de change ont eu une incidence positive de quelque 650 millions de francs or, par suite du léger fléchissement du dollar EU à l'égard des autres monnaies entre le début et la fin de l'exercice.

Dans le contexte des fortes tensions de l'automne dernier sur les marchés financiers, le bilan s'est sensiblement accru, atteignant un record absolu de 89 466 millions de francs or en décembre 1998. Le mouvement généralisé de course à la qualité enregistré à ce moment a souligné la solidité du crédit de la BRI. À mesure que les préoccupations en matière de crédit se sont atténuées, cette progression du bilan s'est toutefois largement inversée au premier trimestre de 1999.

### *Passif*

La clientèle de la BRI se compose de plus de cent banques centrales et institutions internationales. Poursuivant ses efforts visant à améliorer la compétitivité et la diversité de ses services bancaires, la Banque a adopté, durant l'exercice, plusieurs mesures destinées à rendre les tarifs de ses produits financiers plus attractifs et a également lancé un nouvel instrument d'échéance plus longue (allant jusqu'à 5 ans).

Au 31 mars 1999, les fonds empruntés en or et en monnaies (à l'exclusion des opérations de pension) s'élevaient à 60 898 millions de francs or, contre 57 497 millions un an auparavant. Les dépôts en or, qui se sont contractés de 281 millions de francs or, à 3 193 millions, représentent 5,2% du total des ressources empruntées, contre 6% à fin mars 1998. Dans le même temps, les dépôts en monnaies ont progressé de 3 682 millions de francs or, le recul des dépôts à terme fixe étant plus que compensé par une augmentation des exigibilités en instruments négociables, plus liquides, de la BRI. Le volume de ces passifs en monnaies tend à varier, dans la mesure où les banques centrales utilisent activement les facilités bancaires de la BRI pour gérer leurs liquidités, mais en raison également du rôle de refuge joué par la BRI dans des conditions de marché incertaines. Le montant journalier moyen des monnaies empruntées a été supérieur de 8,4% à celui de 1997/98.

L'exercice écoulé a été caractérisé par une progression de 13,6% des fonds reçus en dollars EU. De ce fait, la part de cette devise dans le total des ressources empruntées en monnaies a poursuivi sa hausse des dernières années et s'inscrivait à 65,9% au 31 mars 1999, contre 62,1% un an auparavant. En revanche, celle de l'euro ou de ses monnaies composantes a fléchi dans le même temps, revenant de 24,8% à 20,2%.

Les dépôts des banques centrales ont augmenté, de 50 468 millions à 54 016 millions de francs or, ce qui représente 93,6% du total des fonds empruntés en monnaies à fin mars 1999, proportion quasiment inchangée par rapport à l'exercice précédent. Les apports des autres déposants (essentiellement des institutions internationales) s'élèvent à 3 690 millions de francs or (6,4% du total), contre 3 555 millions (6,6%) au 31 mars 1998.

### *Actif*

Les actifs de réserve détenus auprès de la BRI par les banques centrales sont essentiellement à court terme et l'un des objectifs premiers de la Banque dans l'utilisation de ces ressources est donc de préserver un degré élevé de liquidité. La Banque conduit ses opérations d'une manière particulièrement prudente pour assurer la sécurité des dépôts qui lui sont confiés; les risques de crédit, de transformation et de change sont étroitement suivis.

Avec une progression de 4 157 millions de francs or sur l'exercice, les placements en monnaies se sont élevés à 62 189 millions de francs or au 31 mars 1999, contre 58 032 millions à fin mars 1998. Ces avoirs représentent des dépôts auprès d'institutions internationales de premier ordre sur le plan mondial ainsi que des titres à court terme négociables, bons du Trésor notamment. La Banque octroie également des avances à des banques centrales; fin mars 1999, leur encours total s'établissait à 2 550 millions de francs or, correspondant essentiellement à des décaissements dans le cadre de la facilité de crédit multilatérale coordonnée par la BRI en faveur du Banco Central do Brasil (voir 3 ci-avant).

Les avoirs en or de la Banque se sont repliés, au cours de l'exercice, de 4 159 millions de francs or à 3 879 millions sous l'effet de la contraction des dépôts reçus.

Hormis l'encaisse de 192 tonnes d'or, les fonds propres de la Banque sont détenus en grande partie sous forme de titres liquides émis ou garantis par les gouvernements des principaux pays industriels ainsi que par des organismes supranationaux de premier rang. Cette politique de placement s'est avérée particulièrement efficace durant les conditions de marché perturbées de l'exercice écoulé.

La Banque a également utilisé certains produits dérivés, essentiellement à des fins de meilleure gestion de ses fonds propres et de couverture de risques sur ses fonds empruntés (voir note 8a afférente au bilan).

## 5. Bénéfice net et répartition

Les comptes du 69<sup>e</sup> exercice clos le 31 mars 1999 font ressortir un excédent net de 303 618 800 francs or, contre 259 160 599 francs or pour l'exercice précédent. Le niveau élevé du total du bilan s'est traduit par une augmentation des revenus dans le cadre des opérations sur ressources empruntées. Les revenus d'intérêts des placements de fonds propres ont légèrement fléchi, par suite de la baisse générale des taux d'intérêt à long terme sur les principaux marchés. Toutefois, ce contexte de taux d'intérêt moins élevés a aussi permis de réaliser d'importantes plus-values sur les portefeuilles de placement de la Banque, et les gains accrus résultant de la négociation de titres ont notablement contribué à la hausse des bénéfices. L'accroissement du bénéfice net s'explique également par la décision du Conseil d'administration de la Banque de réduire encore le montant affecté à la Provision pour risques bancaires et autres éventualités.

Le résultat du présent exercice est indiqué après déduction de 66 762 397 francs or au titre des frais d'administration, contre 55 701 805 francs or pour l'exercice précédent. Cette progression a été due, à hauteur de 6 016 352 francs or, à l'incorporation pour la première fois d'une dotation aux amortissements, suite à l'introduction d'une nouvelle méthodologie comptable qui enregistre les dépenses en capital et amortissements pour les terrains, immeubles et équipement de la Banque. Hors amortissements, les frais d'administration se sont accrus de 5 044 240 francs or, soit de 9,1%, en partie sous l'effet des variations de change. En termes de francs suisses, monnaie dans laquelle



est opéré le règlement de la plupart des dépenses de la Banque, la hausse des frais, amortissements exclus, s'établit à 6,9%.

En application de l'article 51 des Statuts, le Conseil d'administration recommande à l'Assemblée générale de répartir le bénéfice net de 303 618 800 francs or de la manière suivante:

- i) affectation d'un montant de 57 366 159 francs or au paiement d'un dividende de 320 francs suisses par action;
- ii) transfert d'un montant de 49 250 528 francs or au Fonds de réserve générale;
- iii) transfert d'un montant de 3 000 000 de francs or au Fonds spécial de réserve de dividendes;
- iv) transfert d'un montant de 194 002 113 francs or, représentant le solde du bénéfice net disponible, au Fonds de réserve libre que le Conseil peut utiliser pour tout objet conforme aux dispositions des Statuts.

Si ces propositions sont acceptées, le dividende sera payé le 1<sup>er</sup> juillet 1999 aux actionnaires inscrits sur les registres de la Banque à la date du 20 juin 1999.

On trouvera à la fin du présent Rapport le bilan, le compte de profits et pertes et une synthèse montrant l'évolution du capital et des réserves de la Banque au cours de l'exercice. Les comptes de la Banque ont été vérifiés par les services de PricewaterhouseCoopers AG, qui ont confirmé que le bilan, le compte de profits et pertes, ainsi que les notes des pages 187–190, donnent une présentation sincère et régulière de la situation financière de la Banque au 31 mars 1999 et des résultats de ses opérations pour l'exercice clos à cette date. Ce rapport des commissaires-vérificateurs figure immédiatement après les comptes.

## 6. Modifications dans la composition du Conseil d'administration

Lors de sa séance du 8 février 1999, le Conseil a élu Urban Bäckström, Gouverneur de la Sveriges Riksbank, aux postes de Président du Conseil d'administration et Président de la Banque pour une période de trois ans commençant le 1<sup>er</sup> mars 1999, date à laquelle Alfons Verplaetse, prenant sa retraite de Gouverneur de la Banque Nationale de Belgique, a quitté ces fonctions.

Guy Quaden, qui a succédé à Alfons Verplaetse en qualité de Gouverneur de la Banque Nationale de Belgique, est devenu administrateur d'office à compter du 1<sup>er</sup> mars 1999.

À la suite de la démission de Philippe Wilmès comme membre du Conseil en mars 1999, Guy Quaden a nommé Alfons Verplaetse à cette fonction. Eddie George, Gouverneur de la Banque d'Angleterre, a prolongé jusqu'en mai 2002 le mandat d'administrateur de Lord Kingsdown, conformément à l'article 27(2) des Statuts.

Urban Bäckström, dont le mandat de membre du Conseil d'administration, au titre de l'article 27(3) des Statuts, arrivait à expiration le 31 mars 1999, a été réélu pour une nouvelle période de trois ans.

Trois changements sont intervenus parmi les suppléants des administrateurs d'office. En septembre 1998, Hans Tietmeyer, Président de la Deutsche

Bundesbank, a nommé Jürgen Stark. Alan Greenspan, Président du Conseil des Gouverneurs du Système de Réserve fédérale, a nommé Karen H. Johnson en novembre 1998 et, en mars 1999, Guy Quaden a nommé Jan Smets en remplacement de Marcia De Wachter.

La Banque a été peinée d'apprendre le décès de René Larre, le 1<sup>er</sup> janvier 1999, à l'âge de 83 ans. M. Larre était entré au service de la BRI le 1<sup>er</sup> mai 1971 en qualité de Directeur Général, poste qu'il avait occupé jusqu'à son départ en retraite, en février 1981.

Robert D. Sleeper a été nommé Chef du Département bancaire à compter du 1<sup>er</sup> février 1999. Il succède à Malcolm Gill, qui a pris sa retraite en mars 1999, après être entré au service de la Banque en décembre 1991.

# Bilan et compte de profits et pertes

au 31 mars 1999

# Bilan au 31 mars 1999

(en francs or – voir note 2a afférente aux comptes)

1998	Actif	1999
	<b>Or</b>	
3 037 168 543	Détenu en barres	2 801 471 476
1 122 386 712	Dépôts à terme et avances	1 077 182 612
4 159 555 255		3 878 654 088
7 776 756	<b>Espèces en caisse et avoirs bancaires à vue</b>	8 289 300
1 863 872 732	<b>Bons du Trésor</b>	7 314 049 359
	<b>Dépôts à terme et avances en monnaies</b>	
25 267 793 274	À 3 mois au maximum	21 413 790 799
9 594 385 217	À plus de 3 mois	11 009 185 563
34 862 178 491		32 422 976 362
	<b>Titres acquis dans le cadre de pensions</b>	
2 696 998 195	À 3 mois au maximum	276 014 585
83 973 665	À plus de 3 mois	–
2 780 971 860		276 014 585
	<b>Titres du secteur public et autres titres à terme</b>	
3 024 906 378	À 3 mois au maximum	4 658 672 728
15 492 166 080	À plus de 3 mois	17 509 173 124
18 517 072 458		22 167 845 852
1	<b>Terrains, immeubles et équipement</b>	124 693 036
258 747 077	<b>Divers</b>	44 554 468
62 450 174 630		66 237 077 050

Après  
répartition du bénéfice  
net de l'exercice

Avant  
répartition du bénéfice  
net de l'exercice

Après

1998	Passif	1999	
323 228 125	Capital libéré	323 228 125	323 228 125
2 268 525 024	Réserves	2 359 389 062	2 605 641 703
247 188 455	Compte des différences d'évaluation	265 360 020	265 360 020
	Dépôts (or)		
3 010 120 795	À vue	2 775 616 571	2 775 616 571
309 454 649	À 3 mois au maximum	233 632 571	233 632 571
154 169 729	À plus de 3 mois	183 327 484	183 327 484
3 473 745 173		3 192 576 626	3 192 576 626
	Dépôts (monnaies)		
3 388 447 478	À vue	3 005 634 040	3 005 634 040
48 774 372 346	À 3 mois au maximum	51 674 794 423	51 674 794 423
1 860 721 733	À plus de 3 mois	3 025 353 687	3 025 353 687
54 023 541 557		57 705 782 150	57 705 782 150
	Titres cédés dans le cadre de pensions		
30 730 705	À 3 mois au maximum	121 452 148	121 452 148
256 984 348	Système de pensions du personnel	–	–
1 773 681 784	Divers	1 965 670 119	1 965 670 119
	Compte de profits et pertes	303 618 800	
52 549 459	Dividende payable le 1 <sup>er</sup> juillet		57 366 159
62 450 174 630		66 237 077 050	66 237 077 050

# Compte de profits et pertes

pour l'exercice clos le 31 mars 1999  
(en francs or)

	1998	1999
Intérêts, escomptes et autres produits d'exploitation	3 823 693 826	4 050 134 509
Moins: charges d'intérêts et d'escomptes	3 508 831 422	3 679 753 312
Intérêts nets et autres produits d'exploitation	314 862 404	370 381 197
Moins: frais d'administration		
Conseil d'administration	1 244 034	1 330 121
Direction et personnel	39 425 067	40 819 397
Dépenses de bureau et dépenses diverses	15 032 704	18 596 527
Amortissements	—	6 016 352
	55 701 805	66 762 397
<b>Bénéfice net de l'exercice</b>	<b>259 160 599</b>	<b>303 618 800</b>
<p>Le Conseil d'administration recommande à l'Assemblée générale ordinaire de répartir le bénéfice net de l'exercice clos le 31 mars 1999 comme suit, en application de l'article 51 des Statuts:</p>		
Dividende: 320 francs suisses par action sur 517 165 actions (1998: 300 francs suisses)	52 549 459	57 366 159
	206 611 140	246 252 641
Transfert au Fonds de réserve générale	41 322 228	49 250 528
	165 288 912	197 002 113
Transfert au Fonds spécial de réserve de dividendes	3 000 000	3 000 000
	162 288 912	194 002 113
Transfert au Fonds de réserve libre	162 288 912	194 002 113
	—	—

# Évolution du capital libéré et des réserves de la Banque

au cours de l'exercice clos le 31 mars 1999  
(en francs or)

## I. Capital libéré

	Nombre d'actions	Francs or
Actions de 2 500 francs or, libérées de 25%:		
Solde au 31 mars 1998	517 165	323 228 125
Solde au 31 mars 1999 tel qu'il apparaît au bilan	517 165	323 228 125

## II. Évolution des fonds de réserve

	Fonds de réserve légale	Fonds de réserve générale	Fonds spécial de réserve de dividendes	Fonds de réserve libre	Total des fonds de réserve
Soldes au 31 mars 1998, après répartition du bénéfice net de l'exercice 1997/98	32 322 813	1 016 326 624	62 530 055	1 157 345 532	2 268 525 024
À ajouter: incidence de la modifica- tion de la méthodologie comp- table pour les terrains, immeubles et équipement: voir Notes afférentes aux comptes g) et l)	–	90 864 038	–	–	90 864 038
Soldes au 31 mars 1999 avant répartition du bénéfice net	32 322 813	1 107 190 662	62 530 055	1 157 345 532	2 359 389 062
À ajouter: affectations du bénéfice net au titre de l'exercice 1998/99	–	49 250 528	3 000 000	194 002 113	246 252 641
Soldes au 31 mars 1999 tels qu'ils apparaissent au bilan	32 322 813	1 156 441 190	65 530 055	1 351 347 645	2 605 641 703

## III. Capital libéré et fonds de réserve au 31 mars 1999 (après affectations) représentés par des:

	Capital libéré	Fonds de réserve	Total capital et réserves
Avoirs nets en			
Or	323 228 125	338 760 661	661 988 786
Monnaies	–	2 266 881 042	2 266 881 042
Soldes au 31 mars 1999 tels qu'ils apparaissent au bilan	323 228 125	2 605 641 703	2 928 869 828

# Notes afférentes aux comptes

pour l'exercice clos le 31 mars 1999

## 1. Introduction

La Banque des Règlements Internationaux (BRI) est une institution financière internationale constituée en application des accords de La Haye du 20 janvier 1930. Le siège social de la Banque est situé à Bâle, Suisse. Comme le précise l'article 3 de ses Statuts, la Banque a pour objet de favoriser la coopération des banques centrales, de fournir des facilités additionnelles pour les opérations financières internationales et d'agir comme mandataire (trustee) ou comme agent en ce qui concerne les règlements financiers internationaux. Quarante-cinq banques centrales sont actuellement membres de la Banque et exercent les droits de représentation et de vote aux Assemblées générales en proportion du nombre d'actions de la BRI émises dans leur pays respectif. Le Conseil d'administration de la Banque est composé des gouverneurs des banques centrales d'Allemagne, de Belgique, du Canada, des États-Unis d'Amérique, de France, d'Italie, du Japon, des Pays-Bas, du Royaume-Uni, de Suède et de Suisse ainsi que d'administrateurs nommés de six de ces pays.

Les comptes de l'exercice 1998/99 sont présentés sous une forme approuvée par le Conseil d'administration, conformément à l'article 49 des Statuts de la Banque.

## 2. Principales conventions comptables

### a) *Unité de compte et conversion des positions en monnaies*

L'unité de compte de la Banque est le franc or, qui équivaut à \$EU 1,941 49... . L'article 4 des Statuts de la Banque définit le franc or (en abrégé F or) comme représentant 0,290 322 58... gramme d'or fin. Les éléments correspondant à des créances en or sont convertis en francs or sur la base de leur poids d'or fin. Les éléments libellés en dollars EU sont convertis en francs or sur la base d'un cours de \$EU 208 l'once d'or fin (ce cours a été établi par le Conseil d'administration de la Banque en 1979 et donne le facteur de conversion de 1 franc or = \$EU 1,941 49...). Les éléments exprimés en autres monnaies sont convertis en dollars EU aux cours de change au comptant du marché à la date de clôture du bilan, les soldes en dollars EU obtenus étant ensuite convertis en francs or.

Les différences de change résultant de la conversion des actifs et passifs libellés en monnaies autres que le dollar EU sont portées au compte des différences d'évaluation.

Le solde net résultant des différences de change au titre de la conversion des contrats à terme et contrats d'échange est inclus à l'actif ou au passif sous divers.



b) *Base d'évaluation et détermination du bénéfice*

Sauf indication contraire, les comptes de la Banque sont établis sur la base des coûts d'origine et les produits et charges sont enregistrés selon le principe de la comptabilité d'exercice. Les profits et pertes sont déterminés sur une base mensuelle, convertis en dollars EU aux cours de change au comptant du marché à chaque fin de mois et transcrits en francs or comme précisé précédemment; les bénéfices mensuels ainsi calculés sont additionnés sur l'exercice.

Les profits et pertes résultant de la vente de titres de placement sont portés au compte d'égalisation des ventes de titres, inclus au passif sous divers. Les soldes créditeurs cumulés sous ce compte sont amortis au compte de profits et pertes sur une période correspondant à l'échéance moyenne résiduelle du portefeuille-titres de la Banque; un solde débiteur net en fin d'année serait immédiatement imputé au compte de profits et pertes.

c) *Or*

Les éléments d'actif et de passif en or sont indiqués sur la base de leur poids d'or fin.

d) *Bons du Trésor; titres du secteur public et autres titres à terme*

Les bons du Trésor et titres du secteur public et autres titres à terme sont indiqués à leur coût d'acquisition, augmenté des intérêts courus le cas échéant et ajusté pour tenir compte de l'amortissement de la prime ou de l'escompte sur la durée de vie résiduelle; les produits d'intérêts et d'escomptes incluent cet amortissement.

e) *Dépôts à terme et avances en monnaies*

Les dépôts à terme et avances sont indiqués à leur valeur de principal, augmentée des intérêts courus.

f) *Titres acquis dans le cadre de pensions*

Les titres acquis dans le cadre de pensions sont indiqués au montant avancé à la contrepartie, augmenté des intérêts courus.

g) *Terrains, immeubles et équipement*

Avec effet au 1<sup>er</sup> avril 1998, la Banque a modifié sa méthodologie comptable en vue de comptabiliser les dépenses en capital et les amortissements pour les terrains, immeubles et équipement sur une base linéaire par rapport à leur durée d'utilisation prévue:

Terrains – pas d'amortissement.

Immeubles – 50 ans.

Installations et machines des immeubles – 15 ans.

Équipement informatique – 4 ans.

Autre équipement – 4 à 10 ans.

*h) Compte des différences d'évaluation*

Le compte des différences d'évaluation recense l'incidence des différences de change telles qu'elles sont décrites sous a); ces variations d'évaluation concernent essentiellement la partie des fonds propres de la Banque détenue en monnaies autres que le dollar EU.

*i) Dépôts*

Les dépôts sont des créances comptables sur la Banque et sont indiqués à leur valeur de principal, augmentée des intérêts courus. Certaines créances sont émises avec escompte par rapport à la valeur payable à l'échéance du dépôt; dans ce cas, le traitement comptable est analogue à celui qui s'applique aux titres à échéance fixe détenus par la Banque (voir ci-dessus, point d).

*j) Titres cédés dans le cadre de pensions*

Les titres cédés dans le cadre de pensions sont indiqués au montant reçu de la contrepartie, augmenté des intérêts courus.

*k) Provision pour risques bancaires et autres éventualités*

Le Conseil d'administration affecte chaque année un montant à cette provision, qui est incluse au passif sous divers.

*l) Changement de méthodologie comptable lors de l'exercice 1998/99*

Le 1<sup>er</sup> avril 1998, les terrains, immeubles et équipement de la Banque ont été réévalués au bilan à leur coût historique moins la dépréciation cumulée durant les années de détention des actifs. Ce changement a eu pour effet d'accroître la valeur des terrains, immeubles et équipement dans le bilan de la Banque de F or 90,9 millions, montant qui a été ajouté aux réserves de la Banque (voir également le tableau intitulé «Évolution du capital libéré et des réserves de la Banque»). En outre, à dater de l'exercice 1998/99, le compte de profits et pertes comporte une dotation aux amortissements, qui remplace les précédents transferts à des provisions spécifiques.

Les soldes non utilisés de la Provision pour immeubles et de la Provision pour la modernisation des locaux et le renouvellement de l'équipement ont été crédités, en 1998/99, à la Provision pour frais d'administration exceptionnels.

# Notes afférentes au bilan

pour l'exercice clos le 31 mars 1999

## 1. Encaisse-or

Le tableau ci-après montre la composition de l'encaisse-or de la Banque.

Actif	1998	1999
Barres détenues auprès de banques centrales	3 037 168 543	2 801 471 476
Dépôts à terme en or		
À 3 mois au maximum	438 825 618	274 154 547
À plus de 3 mois	683 561 094	803 028 065
	<u>4 159 555 255</u>	<u>3 878 654 088</u>

Au 31 mars 1999, l'encaisse-or appartenant en propre à la Banque s'élève à F or 662,0 millions, équivalant à 192 tonnes d'or fin (1998: F or 662,0 millions; 192 tonnes).

## 2. Bons du Trésor

La valeur du portefeuille de la Banque est la suivante:

	1998	1999
Valeur comptable	<u>1 863 872 732</u>	<u>7 314 049 359</u>

La valeur de marché, au 31 mars 1999, est de F or 7 319,2 millions (1998: F or 1 863,6 millions).

## 3. Titres du secteur public et autres titres à terme

La valeur du portefeuille de la Banque est la suivante:

	1998	1999
Valeur comptable	<u>18 517 072 458</u>	<u>22 167 845 852</u>

La valeur de marché, au 31 mars 1999, des titres du secteur public et autres titres à terme est de F or 22 331,4 millions (1998: F or 18 623,8 millions).

#### 4. Terrains, immeubles et équipement

	Terrains et immeubles	Équipement informatique et autre	Total
Coût:			
Solde d'ouverture au 1 <sup>er</sup> avril 1998	101 585 513	38 117 021	139 702 534
Dépenses d'investissement	29 925 031	7 793 648	37 718 679
Variations de change	2 377 877	892 230	3 270 107
Coût au 31 mars 1999	<u>133 888 421</u>	<u>46 802 899</u>	<u>180 691 320</u>
Amortissements:			
Amortissements cumulés			
au 1 <sup>er</sup> avril 1998	26 665 183	22 173 313	48 838 496
Dotations aux amortissements			
pour l'exercice actuel	2 069 321	3 947 031	6 016 352
Variations de change	624 169	519 267	1 143 436
Amortissements cumulés	<u>29 358 673</u>	<u>26 639 611</u>	<u>55 998 284</u>
Valeur comptable nette au 31 mars 1999	<u>104 529 748</u>	<u>20 163 288</u>	<u>124 693 036</u>

Le coût des terrains de la Banque au 31 mars 1999 est de F or 26 610 450 (1<sup>er</sup> avril 1998: F or 19 566 319). Durant l'année, la Banque a acquis une propriété supplémentaire à Bâle, qui sera essentiellement utilisée par le Département bancaire.

#### 5. Capital

Le capital de la Banque est constitué ainsi:

	1998	1999
Capital autorisé:		
600 000 actions, de 2 500 francs or chacune	1 500 000 000	1 500 000 000
Capital émis: 517 165 actions libérées de 25%	1 292 912 500 323 228 125	1 292 912 500 323 228 125

#### 6. Réserves

Les réserves de la Banque sont constituées ainsi:

	1998	1999
Fonds de réserve légale	32 322 813	32 322 813
Fonds de réserve générale	1 016 326 624	1 156 441 190
Fonds spécial de réserve de dividendes	62 530 055	65 530 055
Fonds de réserve libre	1 157 345 532	1 351 347 645
	<u>2 268 525 024</u>	<u>2 605 641 703</u>

Les dotations annuelles aux divers fonds de réserve sont régies par l'article 51 des Statuts de la Banque. Les montants transférés sont également indiqués dans le tableau intitulé «Évolution des fonds de réserve».

## 7. Dépôts

Les dépôts en or placés auprès de la Banque proviennent entièrement de banques centrales. La composition des dépôts en monnaies placés auprès de la Banque est la suivante:

	1998	1999
Banques centrales		
À vue	3 323 820 195	2 890 343 276
À 3 mois au maximum	45 283 968 982	48 100 323 078
À plus de 3 mois	1 860 469 306	3 025 353 687
Autres déposants		
À vue	64 627 283	115 290 764
À 3 mois au maximum	3 490 403 364	3 574 471 345
À plus de 3 mois	252 427	–
	<u>54 023 541 557</u>	<u>57 705 782 150</u>

## 8. Éléments de hors-bilan

### a) Instruments dérivés

Dans le cadre normal de ses activités, la Banque participe à des transactions financières de hors-bilan portant sur contrats de change à terme, contrats d'échange de devises et de taux d'intérêt, contrats de taux à terme, instruments financiers à terme et options. Ces instruments sont utilisés pour couvrir les risques de taux d'intérêt et de change de la Banque sur ses actifs et passifs et pour gérer la durée de ses actifs liquides. Dans l'analyse de ses engagements de hors-bilan, la Banque applique les mêmes critères de crédit que pour tous les autres placements.

Montant du principal notionnel

(en millions de francs or)

	1998	1999
Contrats de change:		
Terme et swaps cambistes	12 040,5	10 470,4
Contrats d'échange	2 054,4	2 796,1
Contrats de taux:		
Contrats d'échange	5 689,5	7 222,0
Terme et instruments financiers à terme	4 928,4	5 987,8

Le montant notionnel (ou valeur contractuelle) des divers instruments dérivés reflète le degré d'activité de la Banque sur leurs marchés respectifs mais ne fournit aucune indication sur les risques de crédit ou de marché qu'elle encourt. La valeur de remplacement brute de l'ensemble des contrats faisant ressortir un gain aux prix courants du marché au 31 mars 1999 s'inscrivait à F or 484,1 millions (1998: F or 499,7 millions).

b) *Transactions fiduciaires*

Les transactions fiduciaires, bien que réalisées au nom de la Banque, ne sont pas incluses dans le bilan, étant donné qu'elles sont effectuées pour le compte et au risque de sa clientèle.

(en millions de francs or)	1998	1999
Valeur nominale des titres conservés en dépôt	7 660,2	7 167,8
Or détenu sous dossier	930,8	671,2

c) *Système de pensions et Plan d'épargne du personnel*

Les années passées, les exigibilités au titre du Système de pensions figuraient dans le bilan de la Banque à la rubrique «Système de pensions du personnel», tandis que celles du Plan d'épargne étaient incluses au passif sous divers. Le 1<sup>er</sup> octobre 1998, la nouvelle réglementation sur les pensions est entrée en vigueur et les actifs et passifs des deux systèmes ont été transférés du bilan de la Banque à deux fonds séparés. Ces modifications visaient à moderniser le Système de pensions et à faciliter la gestion des actifs du Système de pensions et du Plan d'épargne séparément des actifs de la Banque. Les deux nouveaux fonds s'apparentent à des fonds fiduciaires et n'ont pas de personnalité juridique propre. Leurs actifs sont gérés par la Banque au seul profit des membres actuels et anciens du personnel qui participent au Système de pensions et au Plan d'épargne, et tous les paiements dans le cadre de ces systèmes sont portés au débit du fonds concerné. Certains actifs antérieurement affectés à la couverture des exigibilités au titre du Système de pensions et du Plan d'épargne, d'un montant de F or 293,2 millions et F or 24,5 millions respectivement, ont été transférés aux nouveaux fonds le 1<sup>er</sup> octobre 1998.

La Banque est tenue de maintenir un ratio de couverture minimal de 105% pour les deux fonds; elle est responsable en dernier ressort de toutes les prestations dues au titre du Système de pensions et du Plan d'épargne. La part des contributions aux fonds incombant à la Banque est incluse dans ses frais d'administration.

Au 31 mars 1999, la valeur de marché des actifs du Fonds de pension s'élevait à F or 295,5 millions, soit un ratio de couverture de 127% par rapport à la valeur actuarielle la plus récente des obligations incombant au fonds. La valeur de marché des actifs du Fonds d'épargne s'inscrivait à F or 25,8 millions au 31 mars 1999, ce qui représente un ratio de couverture de 109% par rapport aux exigibilités du système. Les premiers comptes annuels des Fonds de pension et d'épargne se référeront à l'exercice se terminant au 30 septembre 1999.

# Rapport des commissaires-vérificateurs

Rapport des commissaires-vérificateurs  
au Conseil d'administration et à l'Assemblée générale  
de la Banque des Règlements Internationaux, Bâle

Nous avons vérifié le bilan et le compte de profits et pertes, ainsi que les notes afférentes, de la Banque des Règlements Internationaux. Le bilan et le compte de profits et pertes ont été préparés par la Direction de la Banque en conformité avec les Statuts et les principes d'évaluation décrits dans les notes sous «Principales conventions comptables». Notre responsabilité, au sens des Statuts de la Banque, est de formuler un avis, en toute indépendance, sur le bilan et le compte de profits et pertes fondé sur notre révision et de vous en faire part.

Notre révision a inclus la vérification par sondage de la justification des chiffres du bilan et du compte de profits et pertes et autres indications connexes. Nous avons obtenu toutes les informations et toutes les explications que nous avons demandées pour acquérir l'assurance que le bilan et le compte de profits et pertes ne contiennent pas d'erreur matérielle et nous sommes d'avis que notre révision forme une base adéquate pour notre appréciation.

À notre avis, le bilan et le compte de profits et pertes, ainsi que les notes afférentes, ont été correctement établis et donnent une présentation sincère et régulière de la situation financière de la Banque des Règlements Internationaux au 31 mars 1999 et des résultats de ses opérations pour l'exercice clos à cette date et se trouvent donc en conformité avec les Statuts de la Banque.

PricewaterhouseCoopers AG

Ralph R. Reinertsen

John K. Fletcher

Bâle, le 27 avril 1999

# Synthèse du bilan sur les cinq derniers exercices

(en millions de francs or)

	Exercice clos le 31 mars				
	1995	1996	1997	1998	1999
<b>Or</b>					
<i>Détenu en barres</i>	4 373,4	4 364,2	3 547,3	3 037,1	2 801,5
<i>Dépôts à terme et avances</i>	541,8	637,3	956,7	1 122,4	1 077,2
	4 915,2	5 001,5	4 504,0	4 159,5	3 878,7
<b>Espèces en caisse et avoirs bancaires à vue</b>	9,8	9,8	384,4	7,8	8,3
<b>Bons du Trésor</b>	5 483,1	4 105,7	2 813,4	1 863,9	7 314,0
<b>Dépôts à terme et avances en monnaies</b>	42 478,7	37 328,1	42 355,1	34 862,2	32 423,0
<b>Titres acquis dans le cadre de pensions</b>	2 988,7	1 652,2	884,2	2 781,0	276,0
<b>Titres du secteur public et autres titres à terme</b>	9 332,8	10 488,1	15 651,1	18 517,1	22 167,9
<b>Terrains, immeubles et équipement</b>	–	–	–	–	124,7
<b>Actif divers</b>	19,2	32,8	200,8	258,7	44,5
<b>Actif total</b>	65 227,5	58 618,2	66 793,0	62 450,2	66 237,1
<b>Capital libéré</b>	295,7	295,7	323,2	323,2	323,2
<b>Réserves (après répartition du bénéfice net de l'exercice)</b>					
<i>Fonds de réserve légale</i>	30,1	30,1	32,3	32,3	32,3
<i>Fonds de réserve générale</i>	764,9	803,3	974,9	1 016,3	1 156,4
<i>Fonds spécial de réserve de dividendes</i>	53,5	56,5	59,5	62,5	65,5
<i>Fonds de réserve libre</i>	807,0	893,6	995,1	1 157,4	1 351,4
	1 655,5	1 783,5	2 061,8	2 268,5	2 605,6
<b>Compte des différences d'évaluation</b>	449,5	373,5	351,1	247,2	265,4
<b>Dépôts</b>					
<i>Or</i>	4 157,0	4 245,0	3 836,4	3 473,7	3 192,6
<i>Monnaies</i>	56 549,0	49 649,2	57 585,6	54 023,6	57 705,8
	60 706,0	53 894,2	61 422,0	57 497,3	60 898,4
<b>Titres cédés dans le cadre de pensions</b>	385,4	376,6	674,8	30,7	121,5
<b>Système de pensions du personnel</b>	271,0	283,1	252,6	257,0	–
<b>Passif divers</b>	1 411,0	1 558,3	1 658,7	1 773,7	1 965,6
<b>Dividende</b>	53,4	53,3	48,8	52,6	57,4
<b>Passif total</b>	65 227,5	58 618,2	66 793,0	62 450,2	66 237,1



# Synthèse du compte de profits et pertes sur les cinq derniers exercices

(en millions de francs or)

Exercice clos le 31 mars	1995	1996	1997	1998	1999
Intérêts nets et autres produits d'exploitation	229,3	254,3	263,8	314,9	370,4
<b>Moins: frais d'administration</b>					
<i>Conseil d'administration</i>	1,2	1,5	1,3	1,3	1,3
<i>Direction et personnel</i>	40,2	46,6	42,9	39,4	40,9
<i>Dépenses de bureau et dépenses diverses</i>	17,4	18,3	16,3	15,0	18,6
<i>Amortissements</i>	–	–	–	–	6,0
	58,8	66,4	60,5	55,7	66,8
<b>Excédent net d'exploitation</b>	170,5	187,9	203,3	259,2	303,6
<b>Moins: montants transférés à la</b>					
<i>Provision pour frais d'administration exceptionnels</i>	3,4	3,5	3,0	–	–
<i>Provision pour la modernisation des locaux et le renouvellement de l'équipement</i>	4,7	3,1	6,0	–	–
	8,1	6,6	9,0	–	–
<b>Bénéfice net de l'exercice</b>	162,4	181,3	194,3	259,2	303,6
<b>Dividende</b>	53,4	53,3	48,8	52,6	57,4
	109,0	128,0	145,5	206,6	246,2
<b>Transfert au Fonds de réserve générale</b>	32,7	38,4	41,0	41,3	49,2
	76,3	89,6	104,5	165,3	197,0
<b>Transfert au Fonds spécial de réserve de dividendes</b>	3,0	3,0	3,0	3,0	3,0
	73,3	86,6	101,5	162,3	194,0
<b>Transfert au Fonds de réserve libre</b>	73,3	86,6	101,5	162,3	194,0
	–	–	–	–	–

## Conseil d'administration

Urban Bäckström, Stockholm  
Président du Conseil d'administration,  
Président de la Banque

Lord Kingsdown, Londres  
Vice-Président

Vincenzo Desario, Rome  
Antonio Fazio, Rome  
Edward A. J. George, Londres  
Alan Greenspan, Washington  
Hervé Hannoun, Paris  
Masaru Hayami, Tokyo  
William J. McDonough, New York  
Hans Meyer, Zurich  
Guy Quaden, Bruxelles  
Helmut Schlesinger, Francfort-sur-le-Main  
Gordon G. Thiessen, Ottawa  
Hans Tietmeyer, Francfort-sur-le-Main  
Jean-Claude Trichet, Paris  
Alfons Verplaetse, Bruxelles  
Nout H. E. M. Wellink, Amsterdam

### *Suppléants*

Jean-Pierre Patat ou  
Marc-Olivier Strauss-Kahn, Paris  
Ian Plenderleith ou  
Clifford Smout, Londres  
Jean-Jacques Rey ou  
Jan Smets, Bruxelles  
Alice M. Rivlin ou  
Karen H. Johnson, Washington  
Carlo Santini ou  
Stefano Lo Faso, Rome  
Jürgen Stark ou  
Helmut Schieber, Francfort-sur-le-Main

## Haute Direction de la Banque

Andrew Crockett	Directeur Général
André Icard	Directeur Général Adjoint
Gunter D. Baer	Secrétaire Général, Chef de Département
William R. White	Conseiller économique, Chef du Département monétaire et économique
Robert D. Sleeper	Chef du Département bancaire
Marten de Boer	Directeur, Comptabilité et Budget
Renato Filosa	Directeur, Département monétaire et économique
Mario Giovanoli	Conseiller juridique, Directeur
Guy Noppen	Directeur, Secrétariat général
Günter Pleines	Chef Adjoint du Département bancaire

